

De la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord ; demandant un acte pour prolonger le temps dans lequel elle doit construire et achever sa ligne, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
il a alors été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 26 février, 1889.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'un avis suffisant a été donné de chacune d'elles :

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit achever sa voie ferrée, et pour d'autres objets ;

De W. C. Vanhorne et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du St Laurent et de l'Atlantique, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger les délais dans lesquels elle doit commencer et achever sa voie ferrée ;

De l'honorable Herbert E. Wilson et autres, d'Edmonton et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'Assiniboia, Edmonton et Unjiga" ;

De John Hoskin et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de valeurs et débetures du Canada" ;

De James H. Ashdown et autres, de la cité de Winnipeg, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'eau de l'Assiniboine" ;

De A. F. Shelton et autres, de la ville de Calgary, dans le district d'Alberta, territoires du Nord-Ouest, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Calgary, Alberta et Montana" ;

De J. P. Whitney et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburgh et New-York" ;

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario sud, demandant qu'il soit passé un acte qui prolonge le temps dans lequel elle doit achever sa voie ferrée et ses autres travaux ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec, demandant qu'il soit passé un acte qui confirme et ratifie la cession qu'elle a faite de certaines terres à la "Compagnie de garanties immobilières" ;

De la Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à délivrer des polices sur la vie et contre les accidents aux mécaniciens et chauffeurs chargés des chaudières qu'elle aura assurées ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à émettre des obligations devant être employées exclusivement à l'acquisition de steamers et autres bâtiments qui navigueront en correspondance avec la voie ferrée.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier, comme suit :